

#### D'hier à aujourd'hui... Comment a été créé la Commission ?



La Commission Déontologie de l'ANAS existe depuis 1947.

Son **objectif initial** est de "définir et préciser quelques principes et usages de la profession d'Assistante Sociale" (feuillets Anas n°6, 06/1949).

Elle a participé à l'élaboration du **premier Code de Déontologie** et à ses actualisations successives.

"Tout membre de l'ANAS adhère de fait au Code de Déontologie" (article 6 des statuts de l'ANAS pour l'admission à l'association)





#### Que fait la Commission Déontologie?



- Expliciter l'usage du Code de Déontologie
- Répondre aux sollicitations individuelles d'assistants sociaux / étudiants abordant des questions de déontologie.
- Produire des avis techniques à destination de l'ensemble des professionnels ASS, via le site de l'ANAS et dans la Revue Française de service social (RFSS).





#### Qui sont les membres de la Commission?



CODE DE DE DE DEONTOLOGIE

La Commission est composée de 10 membres bénévoles adhérents à l'ANAS.

Ces assistants de services sociaux sont issus d'horizons professionnels diversifiés.

L'intégration d'un nouveau membre au sein de la Commission Déontologie débute :

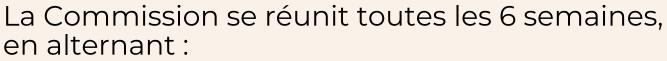
- par cooptation
- ou par un premier échange avec un membre de la commission

Les membres sont mobilisés au sein du groupe pour une durée minimum d'1 an.





#### Comment fonctionne la Commission?



- le présentiel au Siège de l'ANAS le samedi de 10h à 17h
- et les réunions en visioconférence

Un binôme assure la coordination : tenue des réunions, gestion administrative et mail,...



- à la réflexion et à l'analyse des situations
- à la prise de contact éventuelle auprès de l'adhérent demandeur
- à la rédaction d'écrits

NB: Sur invitation, les assistants sociaux peuvent venir poser leurs questions de vive voix lors d'une commission.







#### Quelle est l'actualité de la commission?



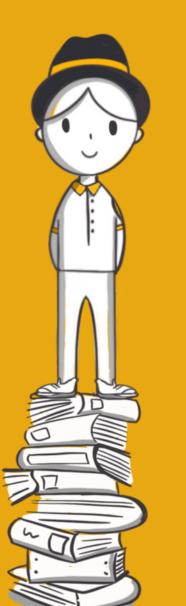
Le travail de la Commission Déontologie repose actuellement sur trois axes :

- la réponse aux sollicitations individuelles concernant des questions de déontologie,
- la production d'avis techniques : en cours d'élaboration sur l'accueil de stagiaires et le partage d'information.
- participation et contributions ponctuelles auprès du HCTS sur les questions éthiques et déontologiques





Vous vous interrogez sur une question déontologique ?



1

Consultez les documents ressources sur le site ANAS.FR, rubrique "l'ANAS et vous" / <u>cliquez ici</u>

2

Si des questions demeurent, vous pouvez écrire à la Commission Déontologie en complétant la fiche saisine dédiée et en l'adressant à secretariat@anas.fr

